



CFF: dissolution des réserves de 750 mio CHF et abaissement des taux

Berne (awp/ats) - La caisse de pensions CFF va réduire ses prestations dès octobre 2012. Elle baissera son taux de conversion et va dissoudre des réserves pour 750 millions de francs. Les CFF négocient avec les partenaires sociaux pour rendre ces mesures supportables.

Le Conseil de fondation a pris ces décisions pour tenir compte à la fois de la hausse de l'espérance de vie et des taux d'intérêt durablement bas sur le marché. Concrètement, le taux d'intérêt technique va passer de 3,5% à 3% et le taux de conversion s'établira à 5,848% contre 6,515% actuellement.

Dans le même temps, des réserves d'un total de 750 millions de francs seront dissoutes. Celles-ci avaient été constituées ces dernières années pour prendre en considération l'augmentation de l'espérance de vie de ses assurés et de ses pensionnés, écrit la caisse de pension CFF dans un communiqué publié mercredi à Berne.

Les réserves d'environ 300 millions de francs prévues pour les assurés actifs seront créditées sur les avoirs de vieillesse des personnes concernés sous forme de bonification unique. Au 30 septembre 2012, cela représentera 8,5% de leur avoir vieillesse, non compris les apports personnels depuis janvier 2011.

EFFETS NÉGATIFS

Les CFF soulignent que la distribution de ces réserves atténuera les effets négatifs de la baisse des deux taux. Ils précisent que les assurés proches de la retraite ne subiront que de "faibles pertes".

L'ex-régie a entamé des négociations avec les partenaires sociaux. Il s'agit pour eux de trouver des solutions pour rendre ces décisions socialement supportables. Ces discussions sont menées parallèlement à celles concernant les salaires pour 2012. Dès lors les effets de ces baisses ne pourront être évalués qu'au terme de ces discussions.

ats/tt

(AWP / 19.10.2011 15h46)